

Décision

Générale

colonial

Décision n° N° 345 , accordant un témoignage de satisfaction au lieutenant Meneboode,

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
15 avril 1940

Numéro JO
n° 521 du 30/04/1940

Date du numéro
30 avril 1940

VISAS

Le Gouverneur de la Côte française des Somalis et dépendances, Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844 rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884

Sur la proposition du capitaine commandant le cercle de Dikhil.

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1. — Un témoignage de satisfaction est accordé au lieutenant Meneboode, du régiment de tirailleurs sénégalais de la Côte française des Somalis, chef du poste administratif d'As-Ela, pour le motif suivant : « Au cours de dix-huit mois de commandement dans des postes détachés aux confins de la colonie, a brillamment contribué, par son intelligente activité, à l'extension de notre entreprise administrative sur le pays » À exercé notamment, comme chef de poste d'Agna, de janvier à septembre 1938, une action pacificatrice heureuse sur les tribus hostiles du Henlé, » Comme chef du poste d'As-Ela, a apporté à son commandant de cercle une aide précieuse dans l'administration des tribus, la levée des partisans et la recherche des renseignements sur le pays. » À, en outre, dirigé la construction de plusieurs pistes de pénétration, exécuté de nombreuses reconnaissances et dressé sur excellent levé topographique de la frontière sud-ouest de la colonie, Art. 2. — La présente décision sera enregistrée,

Hubert DESChamps